

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 709 Subvention (6.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre aux Mains Nues au titre de l'action culturelle locale du 20e.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la convention en date du 27 janvier 2020 relative au versement d'un acompte de subvention de fonctionnement à l'association Théâtre aux Mains Nues et son 1^{er} avenant en date du 5 juin 2020 relatif au versement d'un complément de subvention ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Théâtre aux Mains Nues ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 20e arrondissement, à l'association Théâtre aux Mains Nues, 7, square des Cardeurs 750020 Paris, pour son action au titre de 2020. Paris Asso 19565, 2020_08142.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention joint en annexe à la délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 6.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO